

# Présentation du dispositif « Mon bilan prévention »

21 Décembre 2023

## Contexte

Eléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

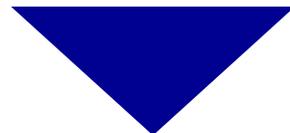
Les outils à disposition des professionnels de santé

S'inscrire comme PS effecteur

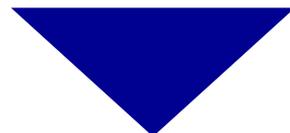
Tarifification

Points divers

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2023 a prévu la mise en place de « rendez-vous de prévention », annoncée par le Président de la République en 2022.



Pour **permettre à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé**, ces rendez-vous sont mis en place pour structurer une démarche de prévention aux âges clés de la vie, et ainsi favoriser les comportements favorables à la santé.



Afin de définir le contenu et le déroulé des Bilans, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi par le DGS le 23 novembre 2022. Le [rapport](#) a été publié le **22 juin 2023**.

Contexte

## **Éléments généraux**

Présentation des Bilans de prévention

Les outils à disposition des professionnels de santé

S'inscrire comme PS effecteur

Tarifification

Points divers

## Efficacité attendue du dispositif

- Efficacité en termes de morbi-mortalité faible, malgré des arguments théoriques forts en faveur d'une efficacité attendue importante
- « *Un bénéfice important pourrait être observé si les rendez-vous eux-mêmes étaient encadrés par une **phase d'amont et une gestion d'aval plus structurées** avec une attention particulière à la réduction des inégalités de santé (universalisme proportionné) »*

## Conditions de réussite

- **Approche pluridimensionnelle** (multi-déterminants) et globale de la santé (comportements et environnements favorables à la santé physique et au bien être mental)
- Prise en compte de la **littératie** des personnes et de leur « *empowerment* »
- **Formation des acteurs** (cf. recommandation 36 - *Mettre en place une validation en matière de formation, qualification, certification des professionnels en charge des rendez-vous prévention, en particulier dans le champ de la prévention/promotion de la santé*)
- **Organisation de l'amont : aller vers les publics vulnérables**
- **Organisation de l'aval**

Contexte

Éléments généraux

**Présentation des Bilans de prévention**

Les outils à disposition des professionnels de santé

S'inscrire comme PS effecteur

Tarifification

Points divers

# Présentation du dispositif | Structuration des Bilans

## Tranches d'âge

✓ *Alignement sur les recommandations HCSP*

18-25 ans

45-50 ans

60-65 ans

70-75 ans

**Objectif :** dépister les facteurs de risque et accompagner vers un changement de comportement

**Objectif :** dépister des facteurs de risque et repérer les fragilités pour mieux préserver l'autonomie future

**Objectif :** dépister les facteurs de risque et les fragilités pour mieux préserver l'autonomie

## Contenu

✓ *Alignement sur les recommandations HCSP*

**Durée de l'entretien :** une trentaine de minutes (*voire jusqu'à 45 minutes dans les cas où le PS effectuerait un bilan avec une personne non suivie habituellement*)

### Thématiques préconisées

- Alimentation
- Addictions
- Vaccination chroniques
- Activité physique et sédentarité
- Santé mentale
- Cancers
- Habitat/environnement
- Santé sexuelle
- Autres maladies
- Vie sociale

## Effecteurs des RDV

- Médecins
- Pharmaciens
- IDE
- Sages-femmes

## Aspect hybride

### Prévention primaire

**Objectif:** Changer les habitudes de vie vers des habitudes plus favorables à la santé : faire en sorte que le patient devienne « acteur de sa santé »

### Prévention secondaire

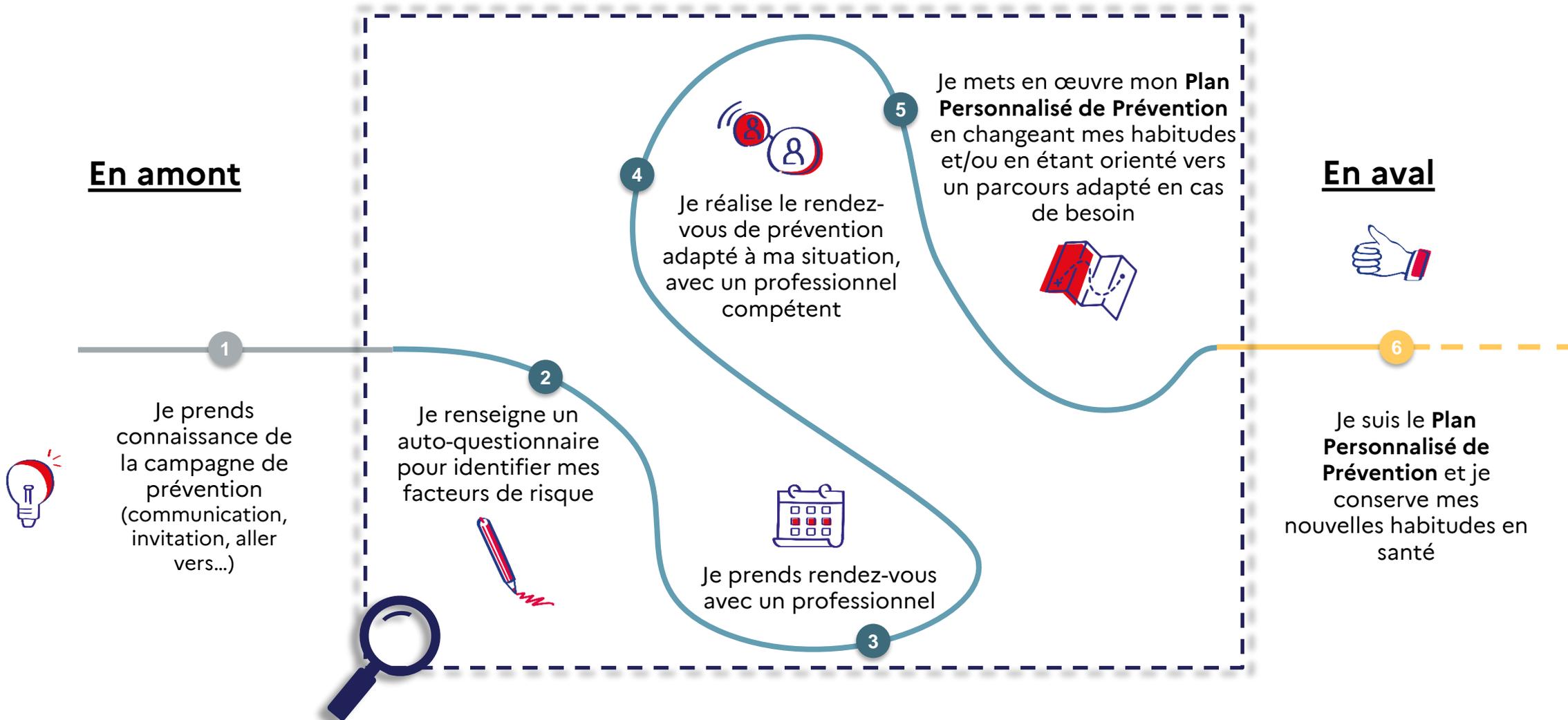
**Objectif :** Permettre d'améliorer les taux de recours aux dépistages

# Présentation du dispositif | Les temps forts des bilans

Une phase d'amont et d'aval à prendre en compte autour du bilan en lui-même

## Avis HCSP

« Un bénéfice important pourrait être observé si les rendez-vous eux-mêmes étaient encadrés par une **phase d'amont** et une **gestion d'aval plus structurées** avec une attention particulière à la réduction des inégalités de santé (universalisme proportionné) ».



# Le principe de l'auto-questionnaire et de la restitution

Les personnes invitées au Bilan de prévention seront conviées à remplir un auto-questionnaire qui ne nécessite aucune connaissance médicale ( +/- 40 questions, < à 10minutes)

## Objectifs

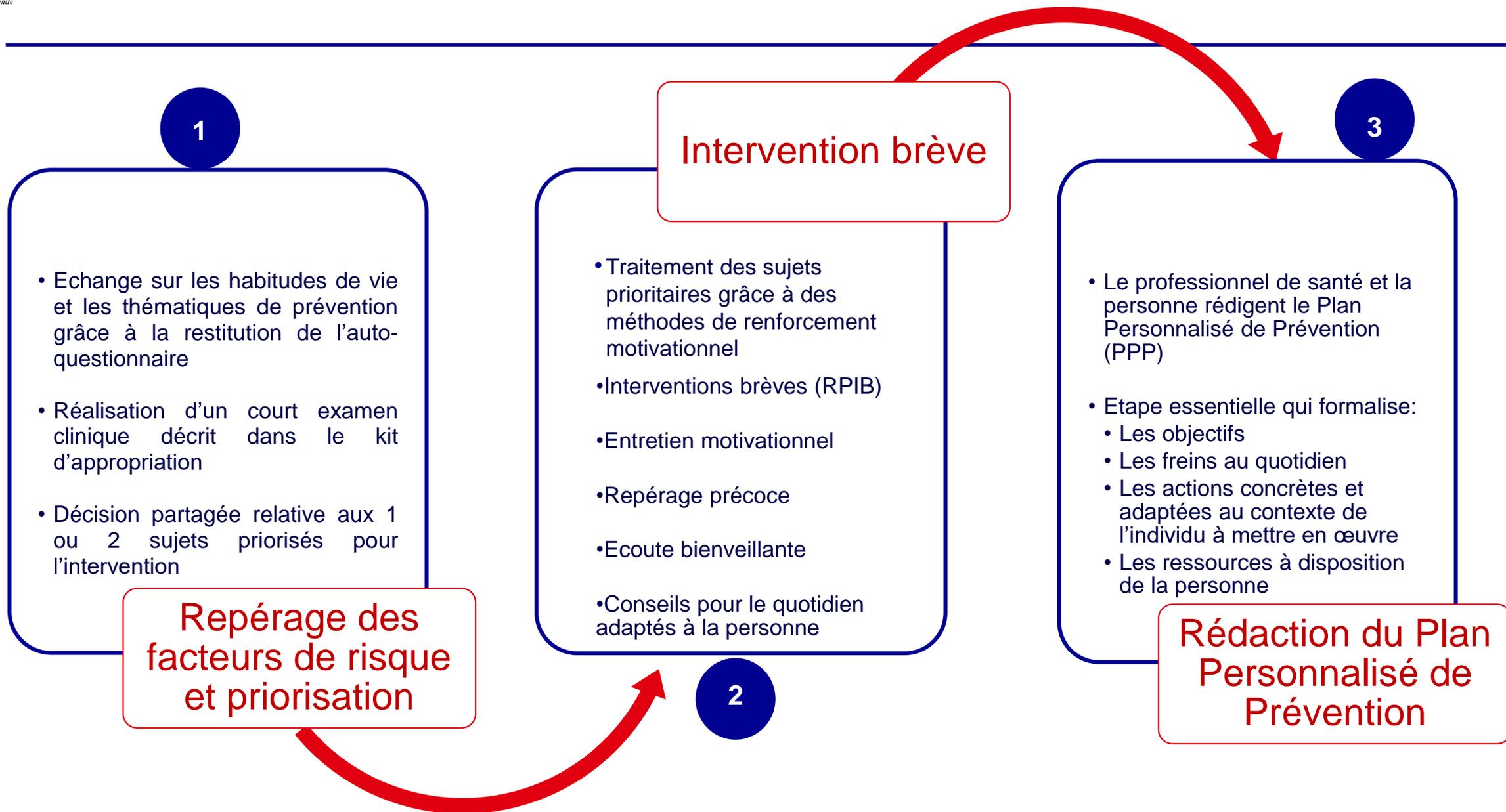
- **Prendre conscience de ses habitudes de vie** et entamer une première réflexion sur les comportements ayant une influence sur la santé
- **Bénéficier de premiers conseils** pour agir sur sa santé grâce à la restitution
- **Prendre connaissance des thématiques** qui pourront être abordées lors du bilan de prévention
- La restitution permet à l'effecteur de connaître rapidement les premiers éléments sur les habitudes de vie de la personne (et donc d'être plus efficace lors de l'entretien)

## Modalités pratiques

- Les auto-questionnaires sont disponibles en version numérique sur « *Mon Espace Santé* » ainsi que la restitution avec les premiers conseils
- Une version papier des auto-questionnaires sera également disponible et téléchargeable sur le site du MSP et Ameli.fr

**➔ L'auto-questionnaire n'est pas obligatoire pour accéder au Bilan de prévention**

# Les étapes du Bilan avec le professionnel de santé



Contexte

Éléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

**Les outils à disposition des professionnels de santé**

S'inscrire comme PS effecteur

Tarifification

Points divers

# Embarquement des professionnels de santé

Outils à disposition des professionnels de santé

## En amont du bilan

Le livret de présentation

Les fiches thématiques

Exemple d'auto-questionnaire 45-50 ans

## Pendant le bilan

La fiche d'aide au repérage des risques

## Pour l'aval du bilan

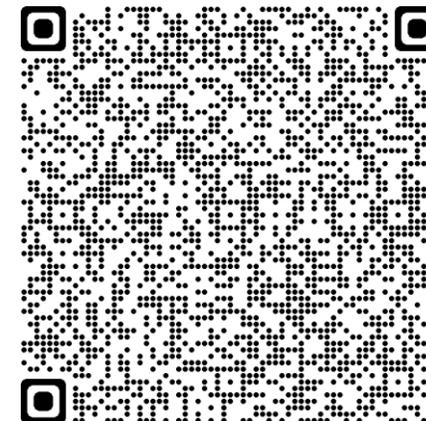
Le Plan Personnalisé de Prévention

La cartographie de ressources de prévention

Un [Webinaire](#) de présentation du dispositif et de ses outils est disponible en *replay* pour faciliter la prise en main des bilans de prévention par les professionnels de santé.

<https://vimeo.com/875901085/d5552939b0>

L'ensemble des documents est disponible sur le site du ministère de la santé et de la prévention  
(cf. QR-Code ci-dessous)



# Enrichissement de la cartographie des ressources d'aval

Travail mené avec la DNS (Direction du Numérique en Santé)

Une cartographie des offres de prévention en santé est en cours d'élaboration par la Direction du Numérique en Santé (DNS) pour assurer le parcours d'aval des Bilans de prévention.

Regroupant les ressources nationales, elle est enrichie des offres locales grâce aux équipes des ARS. Dans le cadre de la généralisation du dispositif, cette cartographie facilite la réorientation post bilan pour le professionnel mais accompagne également l'assuré dans sa démarche préventive.

Une carte thématique, c'est pour l'utilisateur :

- un bref contenu éditorial, pointant éventuellement vers des ressources tierces
- un ensemble d'offres autour de tel problématiques, issues des référentiels nationaux ou contribuées manuellement
- un filtrage par offre ou par besoin

La carte thématique agrège des contenus de sources variées. Elle s'appuie sur la fonctionnalité de jeux d'offre, permettant de consolider des offres décrites de façons variées et de mettre en valeur des offres complexes issues du ROR (comme par exemple les CMP pédiatriques).

## 7 sujets clés, 12 cartes\*

### ❖ Vaccination

- vaccination adulte
- vaccination du voyageur

### ❖ Addiction

- drogue
- tabac
- alcool
- jeu
- produits de consommation courant

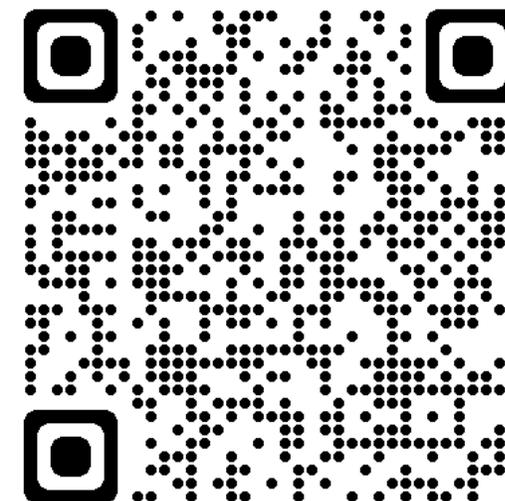
### ❖ Nutrition

### ❖ Activité physique

### ❖ Santé sexuelle

### ❖ Santé mentale

### ❖ Dépistage



Contexte

Éléments généraux

Présentation des Bilans de prévention

Les outils à disposition des professionnels de santé

**S'inscrire comme PS effecteur**

Tarifification

Points divers

# Embarquement des professionnels de santé

Inscription des Professionnels de santé sur le site Santé.fr

L'annuaire des professionnels de santé et des pharmacies habilités à réaliser les bilans de prévention est opérationnel et disponible à l'adresse suivante: [sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention](https://sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention).

Tous les professionnels de santé volontaires sont invités à compléter leur fiche sur le site [Santé.fr](https://sante.fr)

1

Connectez-vous à l'espace réservé aux professionnels de santé de Santé.fr muni de votre carte CPS ou e-CPS

<https://www.sante.fr/professionnel/connexion>

2

Sélectionnez sur la page d'accueil « Bilan prévention »

3

Pour chacun de vos lieux d'exercice, renseignez les informations relatives au bilan de prévention en répondant à 2 questions:

- Effectuez-vous des bilans ?

- Si vous utilisez une solution permettant de prendre rendez-vous en ligne, pourriez-vous indiquer le lien utilisable par le grand public ? Santé.fr ne pourra présenter ce lien que s'il respecte le format <https://www.monsite.fr>

4

Vérifiez les informations renseignées sur votre fiche

The screenshot shows the 'LIEU D'EXERCICE 1' section of a professional profile on Santé.fr. It includes a 'DÉCONNEXION' button, a question 'Effectuez-vous des bilans prévention ?' with 'OUI' and 'NON' buttons, and a question 'Si vous utilisez une solution permettant de prendre rendez-vous en ligne, pourriez-vous indiquer le lien utilisable par le grand public ?'. Below this is a text input field with the example 'ex: https://www.monsite.fr' and an 'ENREGISTRER' button. A note at the bottom states: 'Attention : un délai de plusieurs semaines sera nécessaire avant la mise en ligne de ces informations sur votre fiche'.

Contexte

Éléments généraux

Présentation des bilans de prévention

Les outils à disposition des professionnels de santé

S'inscrire comme PS effecteur

**Tarification**

Points divers

**Le Bilan Prévention est rémunéré à hauteur de 30 € pour tous les professionnels de santé habilités à les réaliser.**

Aucun acte ne pourra être facturé en sus du « Bilan Prévention », sauf dans les situations suivantes :

- **Réalisation d'un acte de prévention dans le cadre d'un programme de santé publique** : un acte de vaccination pour les sages-femmes, les pharmaciens ou les infirmiers, un frottis cervico-utérin dans le cadre du dépistage pour les médecins et les sages-femmes ou la remise du kit DOCCR par le pharmacien ;
- **Réalisation d'un acte relatif à un diagnostic réalisé au décours du bilan de prévention** : une consultation avec examen clinique et prescription d'examens complémentaires pour les médecins et les-sages-femmes (G, GS, C, CS – hors consultations complexes et très complexes) et électrocardiogramme pour les médecins.

*Ces actes de prévention et de diagnostic seront pris en charge par l'assurance maladie dans les conditions de droit commun (un seul acte ou consultation parmi ceux listés peut être facturé en sus, par « Bilan Prévention »).*

***La facturation de ces actes complémentaires ne doit pas être systématique et ne doit être réalisée que dans les cas où un besoin a été identifié lors du déroulement du bilan de prévention.***

Contexte

Éléments généraux

Présentation des bilans de prévention

Les outils à disposition des professionnels de santé

S'inscrire comme PS effecteur

Tarifification

**Points divers**

## Des points positifs

La mobilisation des PS via les CPTS a permis une communication intensive et un accompagnement de proximité pour la prise en main de ce nouveau dispositif.

Les PS ayant réalisé des bilans de prévention soulignent plusieurs points positifs:

- **Ils trouvent un véritable intérêt à ce temps privilégié pour parler de prévention, aborder la santé dans sa globalité** et pas seulement sur sa dimension immédiate
- Les bilans de prévention offrent des **échanges de qualité**, qui suscitent la confiance
- Les bilans de prévention sont **globalement bien reçu au sein de leur patientèle** favorisant une libération de la parole des assurés et la fluidité des discussions

*Certains PS ont ainsi pu découvrir de nouveaux éléments/antécédents impactant la santé direct de leur patient*

## Des points d'attention

Une **valorisation financière insuffisante** compte tenu de la durée et du contenu du bilan

La non dérogation aux règles de facturation de l'assurance maladie notamment pour **les infirmières ASALEE volontaires**

Difficulté de **recrutement pour les pharmaciens** qui estiment que leur rôle en prévention n'est pas assez connu

**Adhésion majoritaire des CSP + au dispositif**, le souci de la prévention n'étant pas partagé de manière égale par toute la population.

## Volonté de constituer un GT après le lancement du dispositif

### Objectifs

- Avoir connaissance des retours de terrain quant à la mise en œuvre (freins / leviers / difficultés /opportunités)
- Mieux accompagner les professionnels de santé

*Si vous souhaitez participer à ce GT, vous avez la possibilité d'adresser votre candidature à l'ARS, département Promotion de la Santé, Prévention et Vulnérabilités de la DPSPSE*

[ARS-GRANDEST-DEPARTEMENT-PREVENTION@ars.sante.fr](mailto:ARS-GRANDEST-DEPARTEMENT-PREVENTION@ars.sante.fr)

*Si vous souhaitez poser des questions quant aux conditions de mise en œuvre du dispositif en Grand Est, vous pouvez interroger le département Promotion de la Santé, Prévention et Vulnérabilités de la DPSPSE*

[ARS-GRANDEST-DEPARTEMENT-PREVENTION@ars.sante.fr](mailto:ARS-GRANDEST-DEPARTEMENT-PREVENTION@ars.sante.fr)